

Conseil Municipal

Séance du mardi 31 mars 2009 à 20 h 30

Compte-rendu sommaire des délibérations

Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN s'est réuni en Mairie le mardi 31 mars 2009 à 20h30, sous la présidence de **Michel CANEVET**, Maire, sur convocation adressée le mardi 24 mars 2009 aux élus.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de **Marie-Lise DANIEL (procuration à Danielle DAGUERRE)**, **Chantal LE LAY (procuration à Pierre DRAOULEC)**, **Philippe PLOUZENEC (procuration à René LE BOENNEC)**, **Corinne DEMOUGIN** et **Anthony BOQUET**.

Secrétaire de séance : **Marina LE MARC**.

1 – Commission de la vie scolaire et sociale

1-1 Contrat d'association avec l'école Notre Dame de Bon Secours

Le Conseil Municipal a validé, à la majorité (4 abstentions), le montant de la contribution à verser à l'école Notre Dame de Bon Secours pour 2009. Ce montant, indexé sur l'indice INSEE des prix à la consommation, s'établit à 87 849,12 € auquel s'ajoutent les fournitures scolaires (38,45 € par enfant en maternelle et 41,60 € par enfant en classe élémentaire), soit au total 96 684.82 €.

2 – Commission de la vie locale

2-1 Subventions aux associations pour 2009 – 1^{ère} répartition

Le Conseil a décidé d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Nb adhérents	Dotation 2009	Subvention Exceptionnelle
BUHEZ EVIT AN TUD COZ		807	
ARDEUR	450	500	
AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE fonctionnement	1 456	4 230	
AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE portage de livres		2 048	
AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE salaires		20 000	
LYRE BIGOUDENE	20	1 010	
COMITE DE JUMELAGE	47	282	
AMZER VAK	80	1 360	
Tre ar Vro	109	654	800
FNACA	105	151	
UNC / AFN	26	151	
Les Commerces de Plonéour-Lanvern	36	600	
AL Théâtre	80	445	
Les jardiniers de France	450	166	
COS du personnel communal Chèques vacances	71	6800 + 15 000	250
DIHUN (activité judo)		250	

AL BADMINTON	78	1 326	
ANIMATION LANVERN	55	500	500
COFPL MODELISME	14	500	
Eveil Land Art	12	1 000	
AL tennis de table	45	765	
Club Multisports	121	2 057	
Carabine bigoudène	117	1 989	
Footing club	48	816	
Pétanque Club Plonéour	22	374	
PLONEOUR VOLLEY CLUB	18	306	
AL RINK HOCKEY	113	1 921	
Plonéour football club	317	5 389	
Twirling club	65	1 105	
Hand ball club	105	1 785	1 000
Société de chasse	76	456	
Gym volontaire	246	1 476	
DANSE PASSION	55	330	
ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTERE		1 649	
Cavaliers du trèfle			1 300
MAISONS BRODERIE ET DENTELLE	53	200	
STATION VERTE DE VACANCES		1 210	
Secours Populaire	16	450	
T'es CAP	271	1 200	

Par ailleurs, le Conseil Municipal a décidé de confirmer, dans le cadre de l'accueil de la délégation de la Commune jumelée LLANDIBYE, que la Commune organisera un repas en buffet à la salle polyvalente le samedi 11 avril prochain en soirée

2-2 Avenant à la convention d'utilisation des minibus par les Associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de modifier l'article 3 de la convention d'utilisation des minibus par les Associations, concernant les modalités de restitution des véhicules.

2-3 Acquisition de matériels de défibrillation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé le principe d'installation de 3 défibrillateurs dans certains équipements de la Commune et mandate le Maire pour mener à bien ce dossier.

3 – Commission des finances et de l'administration générale

3-1 Comptes administratifs 2008 et article L 2241-1 du CGCT

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2008 dont une présentation synthétique est annexée au présent compte rendu :

- budget communal (annexe n°1)
- budget annexe du service d'eau (annexe n°2)
- budget annexe du camping municipal (annexe n°3)
- budget annexe du lotissement de Kergroas (annexe n°4)
- budget annexe du lotissement de Kéraden (annexe n°5)
- budget annexe du lotissement de Croas Caër Kéralan (annexe n°6)

Par ailleurs, le Conseil municipal a approuvé le bilan des acquisitions et cessions opérées en 2008, annexé au compte administratif.

3-2 Comptes de gestion 2008 du Receveur municipal

Le Conseil Municipal ayant constaté que les résultats figurant aux comptes de gestion de l'exercice 2008 tenus par le Receveur municipal sont identiques aux comptes administratifs

établis par l'ordonnateur, a décidé, à l'unanimité, d'approuver les comptes de gestion du Receveur municipal.

3-3 Exercice 2008 – Affectation des résultats

Dans la perspective d'une prise en compte dans les documents budgétaires 2009, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de l'affectation des résultats de l'exercice 2008 dans les conditions figurant au document annexé au présent compte rendu (annexe n°7), pour le budget Communal et les budgets annexes.

3-4 Fiscalité directe locale pour 2009

Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité (4 votes contre) ainsi qu'il suit les taux de fiscalité 2008 appliqués aux bases des différentes taxes locales :

- taxe d'habitation : 12,71 % (produit correspondant : 681.265 €),
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,42 % (produit correspondant : 630.282 €),
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,35 % (produit correspondant : 81.801 €).

Dans ces conditions, le produit fiscal s'élèverait à 1.393.548 € hors allocations compensatrices (142.402 €).

3-5 Budgets primitifs pour 2009

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité (4 abstentions) pour le budget communal et à l'unanimité pour les budgets annexes, les budgets primitifs pour l'exercice 2009. Les documents synthétiques de présentation de ces différents budgets sont annexés au présent compte rendu :

- budget communal (annexe n°1)
- budget annexe du service d'eau (annexe n°2)
- budget annexe du camping municipal (annexe n°3)
- budget annexe du lotissement de Maner Laou (annexe n°4)
- budget annexe du lotissement de Kéraden (annexe n°5)
- budget annexe du lotissement de Croas Caër Kéralan (annexe n°6)

3-6 Compte rendu de délégation au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte du compte rendu par le Maire de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 2 avril 2008, en particulier en matière d'actions en justice.

3-7 Désignation pour siéger au conseil de surveillance de l'ISDND de Tréméoc

Le Conseil Municipal a désigné, à l'issue d'un vote à bulletin secret, à la majorité, en tant que représentants de la Commune : Messieurs Thierry LE GALL, en tant que titulaire et M René LE BOENNEC, à titre de suppléant.

3-8 Renouvellement de la ligne de trésorerie de la Commune

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir la proposition de la Commission des Finances de contracter avec le Crédit Agricole du Finistère aux conditions suivantes :

- montant 900.000€
- durée : 1 an à compter du 15 avril 2009
- index : EURIBOR (taux moyen mensuel du marché monétaire- valeur novembre 2008 : 1.945 %)
- marge bancaire : 0.60% (base 365 jours)

3-9 Modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

Lors de sa dernière réunion, le 24 février 2009, le Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden a décidé d'engager une procédure de légère modification de ses statuts tendant à faire correspondre l'article 4, fonctionnement, de ses statuts, pour ce qui concerne la

désignation des délégués au Conseil Communautaire, aujourd'hui établie par référence à la population municipale, pour lui substituer la population totale.
Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, cette modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

Fait à PLONEOUR LANVERN et affiché en Mairie, le 2 avril 2009

Le Maire,

Michel CANEVET